

# Journal International De Victimologie International Journal Of Victimology

Tome 2, numéro 2 (Avril 2004)

## Souffrance au travail et Burn out chez des agents de Police en exercice : Une étude préliminaire

DR. BOUDARENE, M. [ALGÉRIE]

---

### *Auteur*

*Médecin Psychiatre, Docteur en Sciences Biomédicales  
Cité Djurdjura, Bâtiment G N°266 – Nouvelle Ville  
Tizi Ouzou 15010 – Algérie  
Tel : 00/213/26 21 69 96  
e-mail : mahboudarene@yahoo.fr*

---

### **Résumé**

*30 agents des services de sécurité sont venus à notre consultation durant ces deux dernières années. Quatre principales plaintes sont observées:*

- anxiété importante avec insomnie et cauchemars*
- instabilité émotionnelle et troubles du caractère avec irritabilité*
- relations conflictuelles dans le travail*
- conduites addictives parfois multiples, au cannabis, à l'alcool et aux psychotropes*

*Ces plaintes sont le plus souvent associées.*

*Une insatisfaction dans le travail et un désinvestissement de l'activité professionnelle sont par ailleurs rapportés par tous les sujets.*

*La pression constante dont ces derniers font l'objet dans leur fonction, le manque de soutien de la hiérarchie et les conflits permanents avec des responsables décrits comme humiliants et méprisants, sont les éléments mis en avant pour expliquer l'apparition des troubles et le désir de ne plus se rendre au travail.*

*Par ailleurs, ces sujets ont tous été confrontés au terrorisme et à sa violence meurtrière. Ils ont vu des massacres insoutenables, ont quelque fois assisté à la mort de leurs collègues quand ils n'ont été personnellement mis en danger. La menace permanente qui a pesé sur leurs vies durant ces années de terrorisme et le risque de représailles sur leurs familles sont aussi les éléments traumatisants particulièrement mis en avant.*

*De plus et fait important à relever, nombreux sont les sujets qui sont arrivés dans la région à l'occasion des émeutes «du printemps noir de Kabylie». La mutation provisoire, dont ils ont été l'objet et qui dure depuis maintenant plusieurs mois, est très mal acceptée. D'une part parce que ces sujets séparés de leurs familles souffrent de solitude, de déracinement et de mauvaises conditions de vie. D'autre part, la région leur apparaît hostile voire dangereuse du fait de la nature de la mission qu'ils doivent y accomplir, mais aussi du fait de la signification de cette dernière (la mission) et de la charge symbolique qu'elle véhicule. En effet, ces sujets qui sont arabophones doivent rétablir l'ordre dans une région berbérophone. Cette mission semble tout aussi périlleuse qu'absurde. Elle révèle les limites du rôle de maintien de l'ordre public et jette la lumière sur la crainte de voir celui-ci (le rôle) interprété comme un acte d'injustice contre une population qui revendique une société plus libre et plus juste. De plus, et cela a parfois été clairement exprimé, la lutte anti-terroriste n'a, pour ces sujets, rien de commun avec le rôle de rétablissement de l'ordre public. Affronter les jeunes émeutiers de Kabylie, avec lesquels ils partagent les revendications, la lutte contre la «hogra» (le mépris), et auxquels ils se sont naturellement identifiés, constitue également une agression psychologique particulièrement violente. Si la lutte antiterroriste trouve une justification dans les valeurs de chacun des sujets et dans tous les cas dans la nature de leur mission, l'affrontement avec les jeunes émeutiers ne trouve aucune justification dans leurs convictions et les certitudes qui fondent leurs valeurs.*

*Victimes de l'incongruité de leur fonction et du manque d'aide et de soutien de la part des responsables hiérarchiques, une profonde insatisfaction professionnelle associée à une souffrance constante dans le travail s'installe chez ces policiers qui n'ont d'autre choix que de subir cette double contrainte: se soumettre ou se démettre. La soumission a un prix. Les désordres psychiques manifestés trouvent là toute leur signification.*

### **Mots-clés**

*Policiers ; stress professionnel ; Burn Out ; terrorisme ; émeutes Kabylie.*

### **Introduction**

Les sujets dont il est question dans ce travail ont consulté spontanément ou sur orientation du médecin de leur tutelle. Il s'agit de policiers encore en exercice qui accomplissent leur métier dans des circonstances particulièrement exceptionnelles.

L'Algérie fait face, en effet, depuis maintenant une douzaine d'années à une violence terroriste des plus meurtrières. De plus, les violentes émeutes «du printemps noir de Kabylie», survenues en avril 2001, sont venues aggraver une

situation sociopolitique déjà précaire. Il est indispensable de rappeler que ces émeutes ont fait 124 morts, tous des adolescents ou des adultes jeunes, et près de 2000 blessés dont plusieurs dizaines avec de lourds et définitifs handicaps.

Contre toute attente, les symptômes présentés et les plaintes formulées ne sont pas reliés par les sujets au terrorisme et/ou aux émeutes et elles ne s'inscrivent pas dans la dimension du traumatisme psychique et de l'état de stress post traumatique. Le malaise exprimé ne semble pas avoir de relation

spécifique avec le «risque du métier». Les mauvaises conditions d'exercice de ce dernier (le métier) et un environnement professionnel délétère sont les causes principalement évoquées, par ces policiers, pour expliquer l'apparition de leur souffrance et légitimer l'insatisfaction et le désintérêt qu'ils manifestent pour leur travail.

Ces sujets ont tous consulté durant ces deux dernières années, à la suite notamment des émeutes de Kabylie. Pourquoi ? Il est intéressant de souligner que nous avons, en vingt années d'exercice, reçu tout au plus une dizaine de policiers à notre consultation.

Est-ce que ces émeutes sont exclusivement à l'origine de l'émergence du désir de consulter ?

Quel est l'impact du terrorisme sur la vie psychique des sujets et sur la démarche de consultation ?

Quel rôle réel faut-il attribuer à l'environnement professionnel et aux conditions d'exercice du métier dans l'apparition de la souffrance des sujets ?

Nous tenterons, dans ce qui va suivre, d'apporter une réponse à toutes ces questions.

### **Population**

30 agents des services de police ont été vus à notre consultation durant ces deux dernières années. Tous sont de sexe masculin avec un âge moyen de 33 ans.

20 sujets sont encore célibataires. Ils sont issus de familles nombreuses dont ils sont les soutiens matériels et financiers. La moyenne de la fratrie de ces familles est de neuf enfants.

Le niveau scolaire est bas chez presque tous. Quelques individus sont néanmoins parvenus au niveau secondaire.

Quatre personnes sont anciens dans le métier de policier. Les autres ont été recrutés durant les huit dernières années dans le cadre du renforcement de la lutte antiterroriste.

Aucune formation spécifique n'est exigée pour le recrutement. Certains sujets ont néanmoins subi une formation brève de six mois.

Ce métier n'est pas le résultat d'un choix et n'est donc pas une vocation. Il est pour tous les sujets une alternative au chômage, imposée par les difficultés financières et matérielles rencontrées par leurs familles respectives.

Il est nécessaire de souligner que plusieurs sujets sont originaires de régions non berbérophones. Ceux-ci ont été affectés en Kabylie, provisoirement, pour quelques semaines leur a-t-on dit, pour participer au rétablissement de l'ordre public à l'occasion des émeutes du «printemps noir».

### **Les plaintes présentes**

Cinq principales plaintes sont observées:

- anxiété importante avec insomnie et quelques fois des cauchemars
- instabilité émotionnelle et troubles du caractère avec irritabilité
- relations conflictuelles dans le travail avec les responsables notamment
- agressivité et comportements dangereux vis à vis des collègues et de la population
- conduites addictives, parfois multiples, à l'alcool, au cannabis, et aux médicaments psychotropes en particulier les benzodiazépines.

Ces symptômes sont généralement associés.

Une absence de motivation et un manque d'ambition sont singulièrement rapportés par les sujets qui manifestent par ailleurs une insatisfaction et un désinvestissement de l'activité professionnelle. L'arrêt de travail est une requête systématique. Chez certains individus elle constitue le principal objet de la consultation.

**Remarques :**

- Nous avons systématiquement recherché, durant l'examen des sujets, les éléments sémiologiques qui composent le tableau clinique de l'état de stress post traumatique, tel que décrit par le DSM (DSM, 1994).

Les syndromes de répétition et d'évitement, notamment, n'ont pas été retrouvés.

- Deux sujets ont présenté un épisode confuso-déirant dans les suites immédiates de la survenue d'un événement grave et traumatisant en relation avec le terrorisme.

**Répartition des sujets selon le corps de métier**

Les agents des forces de l'ordre que nous avons reçus n'appartiennent pas tous au même corps de métier. Il n'est pas inintéressant de les distinguer dans la mesure où leurs statuts et leurs missions sont différents.

*1 – Police Communale.*

9 sujets, chômeurs et sans qualification. Ils ont été recrutés sans formation préalable.

C'est un corps de métier créé dans la précipitation pour les besoins de la lutte antiterroriste (après 1993). Sa mission n'est pas toujours bien définie. Il participe avec le corps de la gendarmerie, dont il est le supplétif, au travail de police dans les agglomérations urbaines. Mais son rôle principal est la lutte antiterroriste à laquelle elle prend part avec l'armée.

Le statut administratif de ce corps de police n'est pas encore clair. Il dépend officieusement du commandement militaire.

Les sujets sont cantonnés dans des casernes inadaptées à leur

mission. Ceux sont des cibles faciles, particulièrement visées par les terroristes et plusieurs fois victimes d'attentats meurtriers.

### *2 – Brigade Mobile de la Police Judiciaire (BMPJ).*

9 sujets, tous sont des volontaires, recrutés dans le corps de la police traditionnelle. Aucune formation spécifique ne leur est dispensée pour les besoins de leur mission.

Ce corps a été également nouvellement créé (après 1993) pour suppléer à la lutte antiterroriste. Comme la police communale, c'est un corps de métier très vulnérable malgré sa grande mobilité. Il est la cible privilégiée des attentats à la bombe.

### *3 – Compagnie Nationale de Sécurité (CNS) : brigades antiémeutes.*

12 sujets, jeunes chômeurs recrutés après une formation de six mois.

La mission de ces brigades antiémeutes est bien définie. Leurs interventions étaient jusque là très réduites. C'est pourquoi, elles ont pour mission secondaire de participer à la lutte antiterroriste. Les émeutes du «printemps noir de Kabylie» ont rétabli dans son rôle ce corps de police et ont montré toute la difficulté de sa mission.

## **Commentaires**

### *1 – Le Terrorisme.*

Le terrorisme sévit en Algérie depuis maintenant une douzaine d'années. Tous les sujets que nous

avons examinés ont été confrontés, dans l'exercice de leur mission, à sa violence meurtrière. Ils ont été témoins de massacres collectifs, d'assassinats d'enfants et de viols en série de jeunes filles enlevées à leurs familles. Ils ont quelques fois assisté, impuissants, à la mort ou au meurtre de leurs collègues. Ne pas avoir empêché de tels événements de se produire est, par tous, mal accepté. Un sentiment de culpabilité transparaît de manière constante dans les propos que nous ont tenus ces sujets. Le doute s'est progressivement installé dans les esprits tandis que des questionnements, quant à l'efficacité de leur rôle et à l'utilité de leur métier, ont doucement érodé la motivation et amenuisé le désir d'accomplir leur mission avec une détermination constante.

Par ailleurs, la menace permanente qui a pesé sur leurs vies durant toutes ces années de terrorisme et le risque de représailles sur leurs familles, les ont forcé à vivre dans un état d'alerte permanent. Dans le village, dans le quartier, dans la rue et parfois même chez soi, le «risque est présent». Chaque citoyen, camarade de quartier, voisin ou même cousin est perçu comme un collaborateur du terrorisme, voire un terroriste potentiel. Il faut s'en méfier. Cette méfiance, à la limite de l'organisation délirante paranoïde, constitue une charge mentale difficile à supporter et à contrôler. Des comportements maladroits, souvent agressifs, parfois dangereux, vis-à-vis des collègues et/ou de la population ont été maintes fois rapportés par les sujets. Tenus par l'obligation du

résultat (concernant la lutte antiterroriste) et animés par la nécessité de survivre à la menace, ces agents des forces de sécurité, tous corps confondus, manifestent en effet dans le cadre de leurs enquêtes de la fébrilité et bien souvent des comportements humiliants à l'endroit de la population qui s'en méfie et les rejette. Quand elle ne montre pas une franche désapprobation et une hostilité à leur action. Le citoyen qui comprend mal ces attitudes vit en effet les interventions des forces de l'ordre comme une nouvelle agression. «Victime à nouveau», il (le citoyen) montre souvent de l'indifférence devant l'assassinat ou le meurtre du policier. Au «risque du métier» s'ajoute le rejet par le citoyen. L'incompréhension mutuelle et la crise de confiance entre la population, déjà traumatisée, et les éléments des services de sécurité, «aux abois», sont amplifiées par des manipulations politiques qui ont jeté le doute sur l'identité réelle des responsables des actes terroristes.

L'attitude de rejet exprimée par la population participe aussi du sentiment maintes fois exprimé, à tort ou à raison, par les victimes d'avoir été abandonnées aux exactions terroristes par les services de sécurité et l'état. Avoir été abandonnées est intolérable. Subir de surcroît les maladresses voire les dépassements ou les persécutions, réelles ou perçues comme telles, des agents des forces de l'ordre, est vécu comme une agression supplémentaire d'autant plus incomprise et insupportable qu'elle est le fait de l'autorité et des pouvoirs

publics. De graves répercussions, nous l'avons déjà évoqué dans un travail antérieur (Boudarène, 2001), apparaissent sur l'équilibre social mais aussi sur l'état psychologique des agents des forces de l'ordre qui voit dans leur situation une incohérence totale. Les certitudes s'effondrent pendant que s'installe le doute concernant la légitimité de leur mission qui est dès lors disqualifiée, invalidée.

Mais l'invalidation de l'action des services de sécurité est venue aussi de la démarche des pouvoirs publics qui n'assument plus le cadre politique de la lutte antiterroriste. Les policiers, que nous avons examinés, ont manifesté une ferme désapprobation à l'encontre de la concorde civile qui a, selon leurs propos, spolié leur action d'un indispensable soutien politique. La lutte antiterroriste dépouillée, par la grâce amnistiante présidentielle, de la couverture politique qui la rendait légitime est devenue aux yeux des sujets une «affaire personnelle». Les policiers particulièrement ciblés par les actes terroristes, se sont sentis abandonnés et trahis. Ils sont seuls face au terrorisme, ils doivent désormais se battre pour leur propre survie et celle de leurs familles.

De plus, la remise en liberté des responsables des actes terroristes a rendu illusoire l'action de terrain mais surtout dérisoires les risques encourus par les sujets qui sont engagés dans ce conflit. Rendre la justice, démarche indispensable que les pouvoirs publics devaient adopter, permettait de valider d'une part la mission des services de sécurité, elle permettait

d'autre part de donner un sens au sacrifice des personnes engagées sur le terrain de la lutte antiterroriste. «Les collègues ne seraient pas morts en vain», les victimes civiles non plus. De plus, les rumeurs persistantes concernant notamment des concessions et des réparations matérielles accordées par l'état aux terroristes afin d'organiser leur réinsertion sociale, a suscité un sentiment d'injustice qui est vécu par les sujets comme une agression difficilement supportable. La justice n'a pas été rendue et il est pénible pour ces agents des services de sécurité de côtoyer dans la rue le terroriste, remis en liberté, qu'il venait d'arrêter. De pareilles situations ont fréquemment été rapportées. Elles sont toujours vécues comme une flagrante injustice et par conséquent comme un oubli volontaire de la tragédie que vit le pays et le peuple depuis plus d'une décennie. De plus, oublier cette violence est considérée par tous comme un encouragement aux terroristes à recommencer et/ou à continuer leurs actions meurtrières.

## *2 – Le printemps noir de Kabylie.*

Les récentes et violentes émeutes «du printemps noir» de Kabylie survenues en avril 2001 sont venues compliquer une situation psychosociale déjà largement précarisée par le terrorisme. Les agents des forces de l'ordre sont à nouveau concernés.

Pour bien comprendre la suite de notre propos, il est indispensable de rappeler que ces émeutes ont fait 124 morts, tous des adolescents ou des adultes jeunes, et près de 2000

blessés dont plusieurs dizaines présentent de lourds et définitifs handicaps. Dans sa riposte aux émeutes, l'état s'est rendu responsable des morts et des blessés et les agents de police, sommés d'assurer l'ordre public, ont été contraints dans l'accomplissement de leur métier d'assumer cette situation dangereuse, avec laquelle ils ne sont pas particulièrement en accord. La rupture de confiance, consécutive à cette crise, et le «divorce» entre l'état et ses administrés complexifient davantage cette situation et compromettent l'autorité et l'ordre institutionnels. Situés à l'interface «état-administrés», les institutions de l'état en particulier les forces de l'ordre, garantes de l'ordre public sont fragilisées et leur autorité est invalidée. Les forces de police, dont nous avons eu à examiner les nombreux agents, notamment ceux des brigades antiémeutes et de la BMPJ, sont bien sûr concernées.

La population, n'a plus peur. L'autorité est disqualifiée, démythifiée. Ceci remet en cause l'essence même du métier des forces de l'ordre, l'exercice de l'autorité, et amène naturellement ces agents de police à s'interroger sur l'opportunité de leur action tandis qu'émerge le doute sur le bien fondé de cette mission de rétablissement de l'ordre public. L'inconfort moral généré par cette situation et la souffrance, qui lui est consécutive, sont rapportés par un grand nombre de sujets.

Fait important à relever, plus de la moitié des individus sont arrivés dans la région à l'occasion de

ces émeutes. La mutation provisoire, dont ils ont été l'objet et qui dure depuis maintenant plusieurs mois, est très mal acceptée. D'une part, parce que ces sujets séparés de leurs familles souffrent de solitude, de déracinement et de mauvaises conditions d'existence. D'autre part, parce que la région leur paraît hostile voire dangereuse du fait de la nature de la mission qu'ils doivent y accomplir mais aussi du fait de la signification de cette dernière (la mission) et de la charge symbolique qu'elle véhicule. Ces sujets sont tous arabophones, ils doivent rétablir l'ordre dans une région berbérophone. Cette mission semble tout aussi périlleuse qu'absurde. Elle révèle les limites du rôle de maintien de l'ordre public et jette la lumière sur la crainte de voir celui-ci (le rôle) interprété comme un acte d'injustice contre «une population qui revendique plus de justice et de liberté». Ces jeunes agents des forces de l'ordre ont eu à affronter un danger porteur d'un risque réel pour leur vie, ils en étaient terrorisés. Mais réprimer des jeunes, issus des mêmes conditions sociales, avec lesquels ils partagent naturellement les revendications, la lutte contre la «hogra» (le mépris), et auxquels ils se sont de surcroît pleinement identifiés, constitue un véritable traumatisme. Ainsi, ils ont été contraints, dans la conduite de leur mission, à la répression de manifestations porteuses des idéaux auxquels, pour la plupart, ils adhèrent. De plus, le face à face qui a opposé les émeutiers et les agents des forces de l'ordre n'a pas une signification identique à celui qui oppose, encore aujourd'hui, ces

derniers aux terroristes. Même si la confrontation, durant les émeutes, a été par moment particulièrement violente, elle n'était pas porteuse de la volonté d'anéantir son protagoniste. Chaque partie était dans son rôle. Des élans de sympathie des uns vis à vis des autres ont même été rapportés. Des agents des forces de l'ordre, blessés durant les émeutes, nous ont ainsi affirmé avoir été secourus et emmenés à l'hôpital, par leurs adversaires, pour y recevoir des soins.

Absurde métier que celui qui commande «de se combattre». Il (le métier) heurte les convictions et les certitudes de chacun, devient une contrainte génératrice d'un malaise psychologique et d'une tension intérieure qui sont responsables d'une souffrance et dans tous les cas d'une altération de la qualité de la vie au travail (Aubert, 1994). Réprimer une manifestation pacifique et citoyenne interpelle la conscience de ces sujets et convoque leurs émotions qui ne trouvent pas toujours la possibilité de s'exprimer. Faute d'espace d'expression ou plus souvent parce que la mission ne laisse pas de place, voire interdit «les états d'âme». Cette situation est une violence et un traumatisme particulièrement insidieux qui ne sont pas pris en compte, en tous cas qui ne sont pas perçus comme tels, par une hiérarchie prisonnière d'une obligation de résultats.

### 3 – *L'environnement professionnel.*

Mais au-delà du lien que peut avoir la souffrance des sujets avec la

situation sécuritaire (le terrorisme) et l'ordre public (les émeutes), celle-ci (la souffrance) est spécifiquement reliée par chacun des sujets aux événements qui surviennent dans le quotidien de l'environnement professionnel et dans les conditions d'organisation du travail.

De nombreux facteurs psychosociaux participent toutefois à la fragilisation des sujets. L'origine sociale pauvre et les tracasseries matérielles et financières dans lesquels ces policiers se débattent constituent indéniablement des éléments de vulnérabilité. Ils viennent au travail pleins de leurs problèmes «domestiques» et de leur stress individuel. Nous qu'ils sont issus de familles nombreuses avec une moyenne de neuf enfants par fratrie. Ces sujets, qui sont investis d'une responsabilité familiale, doivent partager leurs salaires avec les frères et sœurs. Le métier de policier n'est pour eux, et cela a été bien exprimé durant les entretiens, ni un choix, ni une vocation. Ce travail est une alternative au chômage, il est imposé par l'impérative nécessité de répondre aux besoins matériels indispensables à la survie de leur famille. Exercer un métier non choisi, porteur comme nous l'avons évoqué précédemment, d'une menace pour la vie, constitue une contrainte psychologique certainement néfaste pour l'équilibre psychique et la santé. La nuisance est d'autant plus importante que ces policiers ne sont pas préparés à cette mission de service public délicate qui nécessite une formation appropriée et adaptée aux exigences sociopolitiques du moment. Une bonne préparation à la mission à accomplir et une bonne

connaissance du rôle à jouer sont des données fondamentales, soulignées par de nombreux auteurs, pour ne pas souffrir dans le travail (Swinnen et al., 1994). Seuls quelques sujets, parmi ceux que nous avons examinés, sont recrutés à la suite d'une brève formation de six mois. Cependant, au regard du bas niveau scolaire et de la brièveté de cette formation, nous sommes en droit de nous interroger sur l'efficacité de cette dernière. Et il n'est pas inutile non plus de préciser que ces personnes n'ont aucune qualification avant d'entrer dans ce métier.

Cependant, au regard des informations rapportées par les sujets durant les entretiens, il est indéniable que c'est la nature de la tâche, les conditions dans lesquelles celle-ci est exercée et la pression constante subie dans le travail quotidien, qui constituent les causes principales de cette souffrance. Un environnement professionnel délétère, notamment de mauvaises relations dans le travail et une absence manifeste de soutien de la hiérarchie en général et des responsables directs en particulier, est singulièrement pointé du doigt par tous les sujets. De nombreux travaux et enquêtes ont montré le rôle néfaste sur la vie psychique de la surcharge («workload») et de la pression («job pressure») dans le travail. Il en est de même du manque de soutien et de reconnaissance («lack of support») (Spielberger & Reheiser, 1994; Turnage & Spielberger, 1991). Des conflits permanents, qui émaillent les relations quotidiennes avec des responsables décrits comme

humiliants et méprisants, la «hogra» vocable arabe qui veut dire mépris, sont des éléments qui rendent également insoutenable la vie au travail. Certains sujets disent avoir été victimes d'un véritable harcèlement moral et psychologique. Des comportements agressifs avec des menaces et de fréquents passages à l'acte violents ont été quelquefois rapportés. De telles pratiques semblent particulièrement courantes dans cet environnement professionnel. La souffrance sur le lieu de travail a suscité une abondante littérature. Mais elle a surtout été à l'origine d'un débat, notamment dans les pays de l'union européenne, sur l'urgente nécessité d'apporter les solutions idoines au grave problème du stress professionnel en général et du harcèlement psychologique et de la violence en milieu du travail, en particulier (Perimaki-Dietrich, 2002 ; Vogel, 2002).

La mobilisation permanente et le rythme de travail auxquels ces agents sont soumis quotidiennement constituent une charge démesurée. Les activités sont subies du fait qu'ils n'ont ni emprise ni initiative sur leur organisation. Ils n'exercent aucun contrôle sur la tâche qu'ils ont à accomplir. Ils doivent généralement se contenter d'obéir et d'exécuter les ordres. Les permissions et congés sont rares, ils sont distribués avec parcimonie du fait du manque d'effectifs et des nécessités de service. La pression constante dépasse toujours les capacités de résistance de ces sujets qui sont moralement et physiquement épuisés. Cela est d'autant plus vrai pour ceux qui sont originaires des

autres régions du pays et qui vivent loin de leurs familles. La mutation provisoire en Kabylie, dont ils ont été l'objet, n'est généralement pas la première. Les conditions d'hébergement et de restauration sont déplorables. Ces sujets sont installés dans des dortoirs. Ils souffrent d'un manque d'intimité et leur solitude affective est insoutenable. Cette situation n'est pas étrangère aux demandes fréquentes de congés de maladie. Le rejet régulier, par le médecin de la tutelle, de l'arrêt de travail ou la réduction du nombre de jours de repos que nous avons prescrits, sont vécus par les sujets comme une agression morale et un déni de la souffrance endurée.

Ces nuisances multiples sont souvent aggravées par l'incompréhension manifeste des responsables qui n'offrent pas toujours le soutien attendu par leurs subordonnés. Cette forme de stress professionnel, le manque de soutien mais aussi de reconnaissance - «the lack of support» - est particulièrement rendu responsable des nuisances morales et psychologiques survenant dans le milieu du travail (Spielberger & Reheiser, 1994; Turnage & Spielberger, 1991). La souffrance relative au manque de soutien est particulièrement observée chez les sujets exerçant dans le corps de la police communale. Le statut de ces personnes est à ce jour inexistant. Supplétif, nous le disions, ce corps de métier participe à la fois à des opérations militaires et de police. Les sujets n'ont aucune formation. Il s'agit en général de chômeurs recrutés «dans le tas» pour des

considérations «alimentaires». Certains d'entre eux se sont néanmoins portés volontaires pour défendre leurs villages et leurs familles. Qu'ils soient recrutés pour des besoins de survie matérielle ou qu'ils soient volontaires, ces sujets sont quelques fois confrontés au mépris de la population, victime nous le disions de manipulations politiques, qui les considère comme des agents, une «milice», à la solde du pouvoir. L'absence de reconnaissance liée au statut administratif et celle en relation avec le vocable infâmant de milice interdisent à ce corps une existence pleine et entière. Par ailleurs, comme pour confirmer qu'il n'existe pas, ce corps de métier est cantonné dans des structures inadaptées à sa mission. Le manque d'expérience et de formation fait de ces sujets des proies faciles victimes d'ailleurs de nombreux attentats terroristes meurtriers.

#### 4 – Résumé.

Les désordres psychiques observés chez nos policiers ne s'inscrivent pas dans le tableau de l'état de stress post traumatique tel que décrit par le DSM (APA, 1994). Les symptômes rapportés évoquent cependant le tableau d'un «burn out». Ce tableau clinique, qui témoigne d'un épuisement psychologique et émotionnel, est d'autant plus probable qu'il est habituellement observé dans des emplois de proximité où la relation d'aide, «people-helping work», engage en permanence le sujet dans ses émotions (De Meirleir, 1997 ; Wendelen E, 1994).

Cependant, la vie professionnelle de ces policiers est émaillée de nombreux événements dont certains sont éminemment traumatisants, notamment ceux qui sont en relation avec le terrorisme. Peu de sujets ont néanmoins consulté pour des raisons relatives au terrorisme, et l'émergence actuelle de troubles psychiques chez ces sujets ne semble pas avoir une relation directe avec la violence meurtrière et la menace que représente encore ce fléau. Et pour cause, les policiers sont toujours dans le «feu de l'action», la souffrance qui ne peut dans ces circonstances s'exprimer doit être différée. Par ailleurs la lutte antiterroriste, nous le disions, s'inscrit en harmonie avec les valeurs de chacun et même si elle est invalidée par le retrait du soutien politique qui lui conférait sa reconnaissance et sa légitimité, elle est assumée comme une mission nécessaire, noble... disaient les sujets. Ceci nous amène à formuler l'hypothèse d'une possible protection momentanée ou durable contre l'émergence de la souffrance.

Les émeutes de Kabylie sont l'exact contraire. Ces dernières contraignent les sujets dans un rôle qu'ils n'assument car en contradiction avec leurs convictions. Le risque pour l'équilibre des individus est bien sûr présent. C'est probablement pour cela que tous les sujets que nous avons examinés ont consulté après ces événements. La survenue des émeutes a pu dans ce cas servir de révélateur.

De plus, et cela a été clairement exprimé, la lutte anti-

terroriste n'a, pour tous ces agents des forces de sécurité, rien de commun avec le rôle de rétablissement de l'ordre public. Si la première (la lutte antiterroriste) trouve une justification dans les valeurs de chacun des sujets et dans tous les cas dans la nature de leur mission, l'affrontement avec les jeunes émeutiers est vécu dans le malaise et l'inconfort moral. La lutte antiterroriste est en effet assumée et le risque qu'elle comporte est intégré et accepté. Ce qui ne semble pas le cas concernant la mission de rétablissement de l'ordre public. Par ailleurs, contrairement au terrorisme, les émeutes ont cessé depuis plusieurs mois. Le travail psychique a pu dans ces conditions commencer, permettant ainsi à la souffrance de se manifester.

Les événements en rapport avec le terrorisme et les émeutes de Kabylie ne doivent pas occulter les plaintes des sujets concernant leur environnement professionnel et les conditions d'exercice de leur métier. L'insatisfaction dont sont responsables la surcharge de travail et le manque de soutien s'additionnent au sentiment d'inutilité de leur mission et d'incongruité de leur fonction. L'absence d'un sentiment de bien-être au travail altère la volonté et la motivation des sujets qui ne manifestent plus d'ambition (Swinnen L et al., 1994). La souffrance devient constante et ces policiers n'ont d'autre choix que de subir cette double contrainte: se soumettre ou se démettre. Se démettre est impossible, la soumission a un prix. L'émergence des désordres psychiques et

l'absentéisme trouvent là toute leur signification.

## Conclusion

Le travail, c'est la santé ? De toute évidence, rien n'est moins vrai.

Dans le cas particulier de notre étude, il apparaît que le métier de policier est un métier à risques.

Mais les «risques du métier» ne sont pas seulement en relation directe avec la nature de la tâche. Le risque est pour la santé, plus généralement, et celui-ci semble spécifiquement en relation avec la qualité de vie, le bien-être et l'absence de souffrance dans le travail. La qualité de vie et le bien-être paraissent compromis par l'absence du sentiment constant de satisfaction et par l'absence de la motivation permanente dans l'accomplissement de la mission.

Ainsi, il y a nécessité, pour le sujet, de la garantie d'un environnement professionnel harmonieux, dans les relations et dans les conditions d'exercice de la «tâche». Il y a aussi nécessité d'une «cohérence interne», c'est-à-dire d'une harmonie entre les convictions, qui fondent les valeurs du sujet, et la nature de la mission que ce dernier a à accomplir.

Faute de quoi, le sujet subit son travail. La souffrance apparaît.

## Références

- American Psychiatric Association. (1994). *Diagnostical and Statistical Manual of Mental Disorders DSM IV* (4th ed.). Washington, DC: American Psychiatric Publishing.
- Aubert, N. (1994). Stress, motivation et management : enjeux et paradoxes. In S. Moors (Ed.), *Stress et travail, origines et approches* (pp. 49-71). Bruxelles: INRCT.
- Boudarène, M. (2001). Violence terroriste en Algérie et traumatisme psychique. *Stress et Trauma*, 1(2), 91-98.
- De Meirleir, K., Verlent, D. & De Baets, I. (1997). Stress et Burn Out : implications cliniques. In *Erreur humaine, stress, fatigue et burn out...Expressions de dysfonctionnements professionnel : actes de la journée d'études* (pp. 69-76). Bruxelles: SSTC.
- Perimäki-Dietrich, R. (2002, septembre). La violence sur le lieu de travail. *BTS Newsletter*, (19-20), 20-22.
- Spielberger, C.D. & Reheiser, E.C. (1994). The Job Stress Survey: measuring gender differences in occupational stress. *Journal of Behavior and Personality*, 19(2), 199-218.
- Swinnen, L., Moors, S. & Govaert, C. (1994). Stress: cause d'absentéisme. In S. Moors (Ed.), *Stress et travail, origines et approches* (pp:127-51). Bruxelles: INRCT.
- Turnage, J.J. & Spielberger, C.D. (1991). Job Stress in Managers, Professionals, and Clerical Workers. *Work & Stress*, 5(3), 165-76.
- Vogel, L. (2002). Harcèlement moral et législation. *BTS Newsletter*, (19-20), 23-29.
- Wendelen, E. (1994). Itinéraire parmi des professions pas gâtées. In S. Moors (Ed.) *Stress et travail, origines et approches* (pp. 185-211). Bruxelles: INRCT.